

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 3 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaients
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur André ERBS, Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marcel BAUER, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Denis SCHULTZ
- Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

N° CP/2019/208 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Solution de restauration pour les élèves demi-pensionnaires
des collèges Solignac, Lezay Marnezia et Stockfeld de
STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de l'hébergement des élèves demi-pensionnaires de Solignac et de Lezay Marnezia par la demi-pension du collège Stockfeld de Strasbourg ;
- approuve les termes du projet de la convention d'hébergement à conclure entre le collège Stockfeld, le collège Lezay Marnezia, le collège Solignac et le Département ;
- approuve les termes du projet de convention de télérestauration liant le collège Stockfeld et le collège Sophie Germain en vue de la mise en place de cette solution de restauration mutualisée ;
- autorise son président à résilier la convention de télérestauration liant actuellement le collège Stockfeld au Lycée Jean Monnet ;
- autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale Déléguée



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190603-lmc1122537-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/06/19